

MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire**.

Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, Mme DAVIGNON et M. FURET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. PHILIPPE, GILLOT, Mme THOMAS

M. **Hervé CAILLET** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Aménagements de sécurité de la rue des Moulins (R.D.13) – résultats consultation – désignation de l'entreprise

Suite à la consultation, M. le Maire présente les offres reçues et l'analyse de celles-ci. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré, décide de confier les travaux à FLECHARD TP SAS de LA FERTE BERNARD, dont l'offre est économiquement la mieux disante.

Projets de travaux 2019 – demandes de subventions

Voirie :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention établie par l'ATD pour la préparation et le suivi des travaux de réfection de la voirie communale, programme 2019.

Il sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Eglise :

M. le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée l'année dernière pour la réfection des enduits extérieurs de l'église, côté R.D. 31, mais qu'il avait été décidé de reporter la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal souhaitant poursuivre la restauration de l'église, il prend connaissance des devis établis en 2018. Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré, décide de confier les travaux à MASSON CONSTRUCTIONS de CHATILLON EN DUNOIS, dont l'offre est économiquement la mieux disante.

Compte Epargne Temps – Mise en conformité avec la réglementation

M. le Maire rappelle que le C.E.T. a été instauré par délibération n°05-90 du 19 décembre 2005 et actualisé par délibération n°10-62 du 18 octobre 2010. Il indique que des modifications réglementaires sont intervenues en décembre 2018 et propose de réactualiser la délibération en conséquence ; le conseil municipal accepte.

Réunions de Commissions : Le Conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des différentes réunions de syndicats qui ont eu lieu depuis le 28 janvier 2019.

Informations et Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance de :

- de l'intervention de la piste d'éducation routière à l'école le 20 mai prochain
- du bilan de fonctionnement de la station d'épuration
- de la synthèse du recyclage agricole des boues de la station d'épuration, campagne 2018,
- de la disparition du Fonds de péréquation en tant que subvention du Département ; il sera désormais versé sous forme de dotation.
- de la liste des pièces d'identité acceptées dans les communes de plus de 1000 hbts pour pouvoir voter.



Séance levée à 23 h 00